



Méthodologie opérationnelle de lutte contre les pollutions des eaux

Actions Sources-Flux-Cibles

- Sources
 - Arrêt, colmatage de la fuite ou de l'épandage
 - Absorption
 - Ecrémage
- Flux
 - Pose d'un barrage
- Cibles
 - Mise en sécurité du site (individuelle et collective)
 - Protection de zones sensibles

La Marche Générale d'une Opération

La Marche Générale d'une Opération de lutte contre une pollution type hydrocarbure d'un cours d'eau s'articule autour des points suivants :

- Reconnaissance,
- Mesures de sécurité
- Confinement
- Récupération
- Remise en état du site et des matériels

Reconnaissance,

- Nature du polluant
- Source de la pollution
- Forme de la pollution
- Etendue / Quantité
- Risques immédiats / à long terme
- Ecoulement vitesse du courant
- Topographies du secteur (zones sensibles)
- Délais d'intervention et condition météo
- Stratégie d'intervention
- Choix des lieux de confinement et piègeage du produit
- Choix des matériels et méthodologie de mise en oeuvre

Mesures de sécurité,

- Périmètre de sécurité
- Protection individuelle et collective du personnel,
- Protection incendie,
- Mesures toxicologiques,
- Prélèvement d'échantillon
- Alerte des autres services (ONEMA, Gendarmerie, DREAL, Mairie...)

Confinement :

- Arrêt de la source
- Protection des points sensibles
- Mise en oeuvre de barrage

Récupération :

- Ecremage – Pompe flottante,
- Stockage primaire et secondaire
- Absorbants
- Dispersants
- Précipitant

Remise en état du site et du matériel:



Cas particulier SDIS 63 : Convention liant le SDIS 63 avec la société FIRCHIM

La société FIRCHIM met à disposition du SDIS 63 des matériels et produits pour lutter contre les pollutions. La société FIRCHIM peut également récupérer les effluents et autres déchets issus d'une pollution. Le SDIS 63 fait établir une convention entre le pollueur si identifié et la société FIRCHIM pour la facturation des matériels et produits utilisés et éventuellement les coûts de récupération et de retraitement des déchets. Ceci au titre du code de l'environnement et du principe Pollueur = Payeur.

Pour toute intervention nécessitant la mise en œuvre des produits FIRCHIM ou toute intervention nécessitant une récupération des déchets par la Sté FIRCHIM une fiche de renseignement FIRCHIM devra être remplie puis signée par le pollueur si identifié. Cette fiche dûment remplie est à transmettre au Conseiller Technique Départemental RCH.

Liste des produits mis à disposition par la Sté FIRCHIM (CEDEPOL Riom) :

- Solv Bu (hydrocarbure)
- BuvAc (Corrosif)
- Terre de diatomée
- Barhy Synthe
- Hydrosorb.

La récupération des déchets peut se faire directement sur site ou bien via les bacs de stockage présents au CSP Riom.



FIRCHIM FRANCE

Z.A. de la Glèbe - Savignac - DP 282 Mise à jour Juin 2010
12202 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Cedex
Tél : 05 65 81 16 37 - Fax : 05 65 81 24 28 - email : usuan@firchim.fr

Produits industriels d'hygiène, de maintenance et de dépollution

ANNEXE II

FICHE DE RENSEIGNEMENTS -POLLUTION-

☐ PROFESSIONNEL

☐ PARTICULIER

Lieu du sinistre :

Date du sinistre :

Circonstance de l'accident :

Le soussigné :

Nom : Prénom :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Téléphone pollueur : Fax pollueur :

Donne mon accord pour la facturation par la Société S.A.S. FIRCHIM FRANCE Z.A. de la Glèbe 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE de la quantité de produits de dépollution utilisée par les services de secours S.D.I.S. du :

Soit :

PRODUITS	QUANTITE	PRODUITS	QUANTITE

Donne mon accord pour l'enlèvement, le transport et la destruction de la totalité du déchet résultant de la pollution, par un centre agréé.

reprise : ☐ OUI ☐ NON

TYPE DE PRODUIT	POIDS	TYPE DE FUT	QUANTITE
		☐ SURFUT	
		☐ FUT	

Adresse complète où est stocké le déchet :

Nom contact : TEL :

Je m'engage à régler la totalité des prestations de la société S.A.S. FIRCHIM FRANCE, fourniture de produits de dépollution, traitement du déchet et de faire ma propre affaire du remboursement par mon assurance des frais engagés.

Fait à : Le :

Cachet de l'entreprise : Pour les services de secours

Tampon et signature du responsable de la dépollution

Signature du responsable de la pollution ou de
représentant de l'entreprise :

S.A.S. au capital de 320 249 € - Code APE 2012 Z - R.C. Rodez 88 B 05 - Siret 327 511 218 00049
N° Intracommunautaire FR 05 327 511 218

